

Très Bonnes
Fêtes à tous !

Agir!

Le lien entre vous
et l'école

4^e Trimestre 07 N°7

Fédération des Conseils de Parents d'Élèves - Conseil Local Maternelle et Primaire de St-Julien

Pratiques violentes et jeux dangereux

Une brochure d'informations pour mieux comprendre

L'Education Nationale lance une brochure d'informations sur le sujet. Elle appelle les enseignants à une vigilance accrue sur les signes d'alerte. En cas de problème, les maîtres(ses) peuvent mettre en place une action pédagogique en classe. Pour mieux comprendre le phénomène, n'hésitez pas à télécharger le document sur le site www.eduscol.fr/violence

Vos contacts

Clarisse Mason
Maternelle

Estelle Daval
Primaire

Marguerite Pont
Maternelle

Ophélie Nivet
Primaire

Émilie Larrodé
Maternelle

Véronique Vaufrey
Primaire

Buloz

Prés

Puy

Du nouveau dans le Comité de rédaction d'Agir!

Des parents prennent la plume régulièrement pour vous informer par le biais du journal AGIR! Nous sommes heureux aujourd'hui de compter une nouvelle rédactrice, Ophélie Nivet (École Élémentaire des Prés de la Fontaine) à qui nous souhaitons la bienvenue. Et nous en profitons pour remercier très chaleureusement Sylvie Derouet, notre ancienne plume Loisirs et Culture.

Une sortie avec vos enfants à St-Julien

• Samedi 19 janvier

« La Balle rouge »

A voir en famille à partir de 5 ans

Opéra d'objets où deux manipulateurs et un musicien nous invitent à une histoire sans paroles qui nous raconte la vie, l'amour, la séparation...

L'Arande - 17h

• Du 6 au 10 février

Festival « l'enfance de l'art ! »

4 Spectacles de 8 mois à 5 ans, des expositions, des lectures, des débats, des ateliers à thème (masser bébé, bébé lecteur)...

Programme complet disponible à la MJC et au Service Culturel de la Mairie

• Et aussi en janvier

Cinéma Rouge & Noir

Crin Blanc et le ballon rouge
d'Albert Lamorisse

« Les trois brigands »

Film d'animation d'après un conte de Tomi Ungerer

« Big City »

Western joué par des enfants

Et ... uniquement pour les

parents

Soirée débat à l'Arande

Le mardi 15 janvier à 20h

« Les enjeux de l'alimentation, plaisir, angoisse... »

Le mardi 11 mars à 20h

« 1^{ères} frustrations : les limites, où commencent-elles ? »

Appel aux bénévoles Réunion d'information 10 janvier

20h30 à l'Arande - Contact : [MJC 04 50 49 23 68](tel:0450492368)

Le premier trimestre de l'année scolaire s'achève. C'est l'occasion pour notre Conseil Local de faire un premier bilan sur les élections, les actions en cours et celles à venir avec votre aide.

Vous avez été légèrement plus nombreux à voter cette année pour les élections des parents d'élèves, ce qui nous a permis d'obtenir un siège de plus à l'école du Puy-St-Martin. Ces résultats sont autant de signes encourageants pour les parents élus, mobilisés sur le terrain chaque jour. Paradoxalement, le nombre d'adhésions est en légère baisse. Or si aujourd'hui, nous voulons avoir encore plus d'écoute des partenaires de l'enfance, si nous voulons peser de tout notre poids sur les différentes décisions concernant la cantine (une nouvelle enquête est prévue), les rénovations de nos écoles, la carte scolaire, la sécurité et les orientations culturelles, sportives et de loisirs pour nos enfants, nous ne pourrions le faire qu'en étant le plus nombreux possible. En adhérant, c'est ce pouvoir que vous donnez aux parents élus qui agissent pour vos enfants. C'est à n'importe quel moment de l'année que vous pouvez décider de nous rejoindre !

En septembre, nous avons souhaité donner encore plus de cohérence à notre implication, en créant un bureau élargi, ouvert à nos représentants et à ceux des collèges et du lycée. Et une première action commune a eu lieu telle que la conférence sur les troubles de l'apprentissage à laquelle près de 85 parents ont assisté en novembre.

Qu'il s'agisse de nos actions quotidiennes ou de projets à plus grande échelle, le succès de nos initiatives dépend de votre intérêt et de votre implication à nos côtés.

Ensemble, plus nombreux, nous agissons mieux.

Pour nos enfants.

Véronique
USANNAZ-JORIS

Édito

Petit lexique pour vous aider !

• **ATSEM Agent Territorial Spécialisé d'École Maternelle**
L'agent aide l'enseignant(e) durant les activités avec les enfants sans intervenir sur le contenu pédagogique.

• **AVS Auxiliaire de Vie Scolaire**

• **CLIS Classe d'Intégration Scolaire**

Ces classes accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires. L'enseignement est adapté en fonction des difficultés.

• **EVS Emploi Vie Scolaire**

Personnel administratif qui aide le directeur d'école et les enseignants. En fonction de l'organisation de l'école, il peut participer aux ateliers informatiques et à la gestion de la bibliothèque.

• **Maître E**

Enseignant qui prend en charge les enfants en difficulté scolaire. A l'école élémentaire des Prés-de-la-Fontaine, le maître E gère également les enfants du voyage.

• **PAI Projet d'Aide Individualisée**

Projet élaboré avec le médecin scolaire ou de PMI, avec les enseignants et les Services municipaux si nécessaire, à la demande de la famille, pour des élèves affectés d'un trouble de la santé invalidant, ne nécessitant pas l'élaboration d'un PPS.

• **PPRE Programme Personnalisé de Réussite Éducative**

A vocation pédagogique, le PPRE est destiné aux élèves dont les connaissances et les compétences scolaires spécifiques ne sont pas maîtrisées ou qui risquent de ne pas l'être. Le PPRE est obligatoire en cas de redoublement.

• **PPS Projet Personnalisé de Scolarisation**

Les modalités du déroulement de la scolarité d'un enfant qui présente un handicap et les différentes prises en charge y sont précisées.

• **RASED Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (ex GAP)**

• **ZEP Zone d'Éducation Prioritaire**
Les écoles des zones d'éducation prioritaire ont des moyens adaptés et renforcés pour répondre aux objectifs fixés.

Agir!

Le lien entre vous et l'école

Directrice de la Publication :
Véronique Usannaz-Joris (Prés)

Comité de Rédaction :
Estelle Daval (Buloz)
Sylvie Camilleri (Prés)
Ophélie Nivet (Prés)

Conception : AGA

Impression : Imprimerie Guillaudot
imprimé sur papier recyclé

Tirage : 1 000 Exemplaires

Contacts

<http://fcpestjulien.online.fr>
verolecau@wanadoo.fr

Dossier Les Troubles de l'apprentissage

Suite à la conférence sur les troubles de l'apprentissage animée par **Aline d'Albo, neuropsychologue**, qu'ont organisé, début novembre, les Conseils Locaux Maternelle, Élémentaire, Collèges et Lycée de la FCPE de St-Julien, il nous a semblé essentiel d'y consacrer le Dossier de cette nouvelle édition d'Agir !



Dyslexie, dysorthographe, dysphasie, dysgraphie, dyspraxie et dyscalculie sont des troubles de l'apprentissage qui, selon les spécialistes, touchent environ 20 % des enfants. Bien que ces troubles se manifestent par des difficultés d'apprentissage et d'adaptation, il est important de préciser que ces enfants ont, non seulement, une intelligence tout à fait normale, mais qu'elle s'avère parfois supérieure à celle de la moyenne des individus. De nombreux enfants, dit en échec scolaire, souffrent en réalité de troubles de l'apprentissage.

La méconnaissance de ces troubles, souvent diagnostiqués trop tardivement, et l'absence de mesures adaptées, notamment en milieu scolaire, laissent bon nombre d'enfants sur le bord de la route. Il faut savoir qu'un enfant qui n'est pas dépisté est non seulement confronté à des difficultés scolaires mais est également en souffrance. A l'âge adulte, on retrouve nombre d'entre eux dans les statistiques de l'échec "social" et de la délinquance.

Associations et parents se battent au quotidien pour que ces troubles soient enfin reconnus comme un réel handicap et que les moyens nécessaires soient mis en place pour donner toutes les chances de réussite aux enfants qui en souffrent. Quoique ces "dys"fonctionnements soient des troubles à caractère durable, il existe des solutions de prise en charge et de suivi qui permettent à ces enfants d'évoluer de façon positive dans leur scolarité.

Témoignage d'une maman d'enfant dyscalculique

« Jusqu'à ce que mon fils entre en 5^{ème}, je n'avais jamais entendu parler de "dyscalculie". Trois ans plus tard, je constate l'étendue des dommages et je mesure aussi le temps perdu. Dans les classes élémentaires, toute l'attention est foca-

lisée sur l'apprentissage de la lecture et les difficultés en maths sont souvent vécues comme une sorte de fatalité. Et les années passent... Un trouble logico-mathématique a forcément des incidences sur d'autres disciplines, du coup on accuse le manque de travail ou de maturité. Résultat, la pression à l'école et à la maison se fait plus forte. En 5^{ème} mon fils est devenu moins gai, moins ouvert, il avait souvent des insomnies. Sur les conseils de la personne qui assurait son soutien scolaire à la maison, j'ai fini par consulter une neuropsychologue. Quand le verdict est tombé, j'ai été à la fois abasourdie et soulagée. Son intelligence est très bonne mais son cerveau a une particularité qui lui rend très difficile l'apprentissage des mathématiques. Il est né avec, il mourra avec... Mais on peut l'aider par la rééducation avec une orthophoniste spécialisée en troubles logico-mathématiques. Dommage que nous ayons tant tardé...

Il progresse, mais son retard scolaire en mathématiques ne se rattrapera pas et du coup son orientation est compliquée. Malgré tout, cette année, il est entré en seconde, des aménagements pédagogiques se dessinent, on tâtonne, on avance. Réussira-t-il ses années de lycée ? Et après ? Etre parent d'enfant "dys", c'est un long parcours fait de nombreuses interrogations, de doutes, de découragement et... d'espoir, de temps en temps ! »

Répertoire des différents troubles d'apprentissage

Bien souvent ces troubles sont mis sur le compte d'un retard intellectuel ou de la mauvaise volonté de l'enfant. N'hésitez pas à consulter si votre enfant manifeste de façon persistante certains de ces symptômes.

Dyslexie : trouble de la lecture

La dyslexie est un trouble spécifique et durable affectant l'identification des mots écrits. Il se manifeste par des problèmes liés au déchiffrement et non à la capacité de compréhension. La dyslexie peut entraîner des troubles de l'écriture : dysorthographe. Il est difficile de poser un diagnostic de la dyslexie avant deux ans d'apprentissage de la lecture (fin du CP- début du CE1). Un retard d'environ 18 mois doit alerter les parents.

Dysorthographe : trouble de l'orthographe

La dysorthographe est caractérisée par un défaut d'assimilation important et durable des règles orthographiques. Les problèmes découlant de la dysorthographe sont : une lenteur d'exécution ; des hésitations ; des fautes d'orthographe, de conjugaison, de grammaire

répétées ; des erreurs de copies ; des économies de syllabes, des omissions. Ce trouble fait souvent suite à une dyslexie, mais l'association n'est pas systématique.

Dysphasie : trouble du langage

La dysphasie se caractérise par une altération des performances verbales qui se manifestent de différentes façons. La dysphasie de production est la plus courante. Elle se traduit par des troubles de l'expression orale malgré une reconnaissance des sons. La dysphasie réceptive, plus rare, affecte la reconnaissance de la forme sonore des mots. Pour les dysphasiques, l'introduction précoce de l'écrit donne des résultats spectaculaires.

Dysgraphie : trouble de l'écriture

La dysgraphie est un trouble lié à la perturbation de la maîtrise spatiale de l'écriture qui se traduit par des difficultés à placer des lettres ou des mots sur la ligne ou sur la feuille. Elle est également liée à des troubles du contrôle moteur (impulsivité). La dysgraphie est souvent associée à la dyslexie et à la dysorthographe.

Dyspraxie : trouble de la motricité

Il s'agit d'une altération de la capacité à exécuter de manière automatique des mouvements déterminés, en l'absence de toute paralysie des muscles impliqués dans le mouvement. Elle

passé souvent inaperçue, car invisible, elle est interprétée pour de la maladresse ou un manque de motivation.

Dyscalculie : trouble arithmétique

La dyscalculie est une faiblesse dans l'apprentissage des opérations de calcul, une difficulté d'orientation dans le domaine des chiffres et/ou de la compréhension mathématique.

Mon enfant souffre peut-être d'un de ces troubles, que dois-je faire ?

1/Demander à ce que le médecin scolaire voit votre enfant ; il conseillera un bilan si nécessaire et évaluera ultérieurement la nécessité de mettre en place un projet de soutien individualisé. Ou consulter directement un neuropsychologue.

2/Une fois le diagnostic posé, un programme de rééducation pourra être mis en place.

3/Il est essentiel que parents, enseignants, et intervenants extérieurs travaillent ensemble pour assurer l'efficacité optimale de la prise en charge de l'enfant.

Pour en savoir plus :

Apédys des 2 Savoies

04 50 25 62 10 www.apedys.org

HyperSupers

04 50 91 17 48

www.tdah-france.fr/74-Haute-Savoie.html

Dyspraxique Mais Fantastique

06 16 51 89 97 www.dyspraxie.org